AR Prefecture

047-214700692-20250630-D2025063013-DE
Reçu le 02/07/2025

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice :	22
Présents :	16
Votants :	19

L'an deux mille vingt cinq
Le : 30 juin
Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET
date de la convocation du Conseil Municipal : 24/06/2025

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET – CLAUDE DULIN - ANNIE THEPAUT – MICHEL BAUVY – FREDERIC DUJARDIN – JEAN-PIERRE ANTONIOLI – NATHALIE ANZELIN – BENOIT AURICES – GILLES BALDAN – JEREMY BANOS – MAGALI CAMINADE – DOMINIQUE DECUPPER ~~– VALERIE DELBOS GREGOIRE – LOÏC HERVOCHE –~~ ORLANE LIRIA – MARINE MAZZACATO – MICHELE MICHALSKI – ~~AUDREY MORET~~ – PAOLA NERIA – RAOUL ROUDET – JEAN-MARIE VANZEMBERG – GHISLAINE VICO

ABSENTS : MME DELBOS GREGOIRE - M. HERVOCHE – MME MORET

PROCURATIONS :
MME CAMINADE AYANT DONNE POUVOIR A MME MICHALSKI
MME LIRIA AYANT DONNE POUVOIR A M. BALDAN
MME NERIA AYANT DONNE POUVOIR A MME THEPAUT

Monsieur Jérémy BANOS a été élu secrétaire,

OBJET
Convention avec le « COC rugby » pour la mise à disposition d'un alternant BPJEPS rugby

Monsieur Dulin expose que dans le cadre de son projet de club, le COC Rugby a présenté une proposition de recrutement d'un alternant BPJEPS rugby à compter de la prochaine saison 2025 / 2026.

Pour le financement de cette alternance, l'association a obtenu une aide de l'Etat de 5 000 euros pour la première année.

Après discussion avec les membres du bureau du COC Rugby, il a été convenu que la participation financière de la Mairie ne pourrait s'envisager qu'en contrepartie de l'intervention de cet éducateur sportif au sein de notre accueil de loisirs pendant les mercredis et les vacances scolaires. Ainsi le financement de cette mise à disposition serait compensé par un recrutement de moins sur ces périodes assurant un coût neutre pour les finances communales. Nous nous sommes accordés sur un volume horaire d'environ526h/an représentant un peu moins 1/3 temps.

.../...

AR Prefecture
047-214700692-20250630-D2025063013-DE
Reçu le 02/07/2025

Le plan de financement 2025-2026 de cette opération serait le suivant :

- subventions diverses	5 000.00 €
- subvention Mairie	5 198.14 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, avec 18 voix pour et une abstention, décide :

1°) **d'accepter** le principe de la mise à disposition d'un alternant BPJEPS rugby par l'association COC rugby pour des interventions au sein de l'ALSH de Colayrac-Saint Cirq pendant les mercredis et les vacances scolaires.

2°/ **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer une convention annuelle de mise à disposition qui précisera la valeur et le coût horaire de ces interventions au sein de la collectivité ainsi que les conditions de cette mise à disposition, et tous documents afférents à ce dossier.

3°/ **de prévoir** les crédits nécessaires, lors de la prochaine décision modificative du budget, pour le versement d'une subvention à l'association COC Rugby d'un montant de 5 198.14 euros correspondant à la participation communale à l'alternance BPJEPS rugby précité pour la période de septembre 2025 à août 2026.

Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus
Pour extrait conforme,

En mairie, le 30 juin 2025
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Pascal de SERMET

Le secrétaire de séance
Jérémy BANOS

MAIRIE de COLAYRAC - St-CIRQ
47450 (Lot-et-Gne)